

Petit historique des travaux du BAPE

Julie Olivier, conseillère en communication
Pierre Turgeon, coordonnateur au développement des
communications

Le mandat « 0 »



- Été 1978 : l'autoroute Dufferin-Montmorency en construction sur les battures de Beauport
- Large mobilisation sociale
- Voulant donner à la population la chance de s'exprimer, le ministre de l'Environnement de l'époque, M. Marcel Léger, nomme 4 commissaires et les mandate pour **entendre et rapporter** les commentaires de la population sur le projet
- La commission dépose son rapport le 16 novembre 1978

La création du BAPE en 1978

A 2 LA PRESSE, MONTREAL

Un «cadeau aux générations futures» Les citoyens pourront prendre des injonctions contre les pollueurs

par Pierre-Paul GAGNÉ
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Légaré, a déposé un projet de loi à l'Assemblée nationale hier, mardi.

• Autorisera désormais les simples citoyens à prendre des injonctions pour régulariser les sites ou les installations qui portent atteinte à la qualité de l'environnement et à la sauvegarde des espèces éteintes ou à l'écologie.

• Obligera les promoteurs de plusieurs types de projets importants à réaliser une étude d'impact sur l'environnement avant d'obtenir un certificat de construction de gouvernement.

• Permettra aux citoyens de réclamer la tenue d'audiences publiques sur les projets jugés dangereux pour l'environnement.

• Permettra de 100.000 à 100.000 les années passées à être imposés aux corporations pour des infractions à la loi.

Présentant son projet de loi aux parlementaires, hier, le ministre Légaré a déclaré qu'il souhaite la mise en place de «plus beaux cadeaux que ceux générés par une dernière génération future».

Selon le ministre, il s'agit d'un projet de loi qui vise à améliorer la qualité de l'environnement et à protéger les ressources naturelles pour les générations futures.

Il s'agit d'un projet de loi qui vise à améliorer la qualité de l'environnement et à protéger les ressources naturelles pour les générations futures.

Il s'agit d'un projet de loi qui vise à améliorer la qualité de l'environnement et à protéger les ressources naturelles pour les générations futures.

la fin de l'ère, de façon à ce que les personnes en grande détresse puissent le conquérir.

Études d'impact
Le projet prévoit de permettre aux citoyens de se présenter à une audience publique sur les aspects environnementaux de son projet, audience qui sera tenue sous la responsabilité d'un conseil organisationnel que crée le projet de loi. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Ce Bureau doit être composé de cinq membres ayant les pouvoirs et les fonctions de commissaires enquêteurs en vertu de la Loi des commissions d'enquête.

Chaque le ministre des Indes, le ministre de l'Environnement peut demander à l'initiateur d'un projet de loi de fournir tout renseignement et de fournir toute recherche dans l'attente d'obtenir des données complètes sur l'environnement du projet proposé.

C'est par règlement que seront créés des commissions, des comités, des instances, des groupes de personnes, des groupes de personnes, des groupes de personnes.

Le contenu législatif des études d'impact.

Les modalités des audiences publiques.

Le mode de publicité de ces données.

Amendes.

Aut chapitre des amendes, la loi prévoit également un maximum de 100.000 \$ par année pour un particulier et de 1.000.000 \$ pour une corporation.

Le ministre Légaré a déclaré de mettre ses données à la disposition des citoyens et de leur permettre de participer à la prise de décision sur les projets de loi.

Par ailleurs, portant de précisions sur cette personne à l'égard de la qualité de l'environnement et à la sauvegarde des espèces éteintes ou à l'écologie, le ministre a déclaré de mettre ses données à la disposition des citoyens et de leur permettre de participer à la prise de décision sur les projets de loi.

Présentant son projet de loi, M. Légaré a rappelé que plusieurs provinces canadiennes et États américains possèdent déjà des lois allant dans le même sens. Toutefois, il s'est dit convaincu qu'avec son projet de loi, les citoyens seront désormais dotés d'un arsenal plus complet que partout ailleurs pour défendre leur droit à un environnement sain.



Marcel LÉGARÉ

Le BAPE a été officiellement créé en décembre 1978 alors que la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement était sanctionnée

pleins feux SUR L'ACTUALITÉ

La «charte de l'environnement» Des espoirs sont permis



par Jean-Pierre BONHOMME

LA LÉGISLATION nouvelle sur l'environnement — la loi qui vise à améliorer la qualité de l'environnement et à protéger les ressources naturelles — a été adoptée par le Parlement fédéral hier, mardi. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 1979.

Le ministre de l'Environnement, Jean-Pierre Bonhomme, a déclaré que cette loi est un «cadeau aux générations futures».

Il s'agit d'un projet de loi qui vise à améliorer la qualité de l'environnement et à protéger les ressources naturelles pour les générations futures.

des matières politiques. Ce projet de loi vise à améliorer la qualité de l'environnement et à protéger les ressources naturelles pour les générations futures.

Il s'agit d'un projet de loi qui vise à améliorer la qualité de l'environnement et à protéger les ressources naturelles pour les générations futures.

Le ministre de l'Environnement, Jean-Pierre Bonhomme, a déclaré que cette loi est un «cadeau aux générations futures».

Il s'agit d'un projet de loi qui vise à améliorer la qualité de l'environnement et à protéger les ressources naturelles pour les générations futures.

Le ministre de l'Environnement, Jean-Pierre Bonhomme, a déclaré que cette loi est un «cadeau aux générations futures».

Il s'agit d'un projet de loi qui vise à améliorer la qualité de l'environnement et à protéger les ressources naturelles pour les générations futures.

Le ministre de l'Environnement, Jean-Pierre Bonhomme, a déclaré que cette loi est un «cadeau aux générations futures».

Il s'agit d'un projet de loi qui vise à améliorer la qualité de l'environnement et à protéger les ressources naturelles pour les générations futures.

Le ministre de l'Environnement, Jean-Pierre Bonhomme, a déclaré que cette loi est un «cadeau aux générations futures».

Il s'agit d'un projet de loi qui vise à améliorer la qualité de l'environnement et à protéger les ressources naturelles pour les générations futures.

Le ministre de l'Environnement, Jean-Pierre Bonhomme, a déclaré que cette loi est un «cadeau aux générations futures».



Le plus en plus, il faut tenir compte de la qualité de la vie, quand on crée des habitations et autres œuvres humaines.

Ce projet de loi vise à améliorer la qualité de l'environnement et à protéger les ressources naturelles pour les générations futures.

Il s'agit d'un projet de loi qui vise à améliorer la qualité de l'environnement et à protéger les ressources naturelles pour les générations futures.

Le ministre de l'Environnement, Jean-Pierre Bonhomme, a déclaré que cette loi est un «cadeau aux générations futures».

Il s'agit d'un projet de loi qui vise à améliorer la qualité de l'environnement et à protéger les ressources naturelles pour les générations futures.

Le ministre de l'Environnement, Jean-Pierre Bonhomme, a déclaré que cette loi est un «cadeau aux générations futures».

Il s'agit d'un projet de loi qui vise à améliorer la qualité de l'environnement et à protéger les ressources naturelles pour les générations futures.

Le ministre de l'Environnement, Jean-Pierre Bonhomme, a déclaré que cette loi est un «cadeau aux générations futures».

Il s'agit d'un projet de loi qui vise à améliorer la qualité de l'environnement et à protéger les ressources naturelles pour les générations futures.

« La législation nouvelle reflète ce désir naissant des populations de porter une plus grande attention au monde de la biologie. Elle se conforme à cette volonté nouvelle de veiller au développement en fonction des intérêts communs perçus d'une manière plus objective »

Depuis 1978, en 40 ans, c'est

Près de 1 000 mandats

Plus de 300 audiences publiques

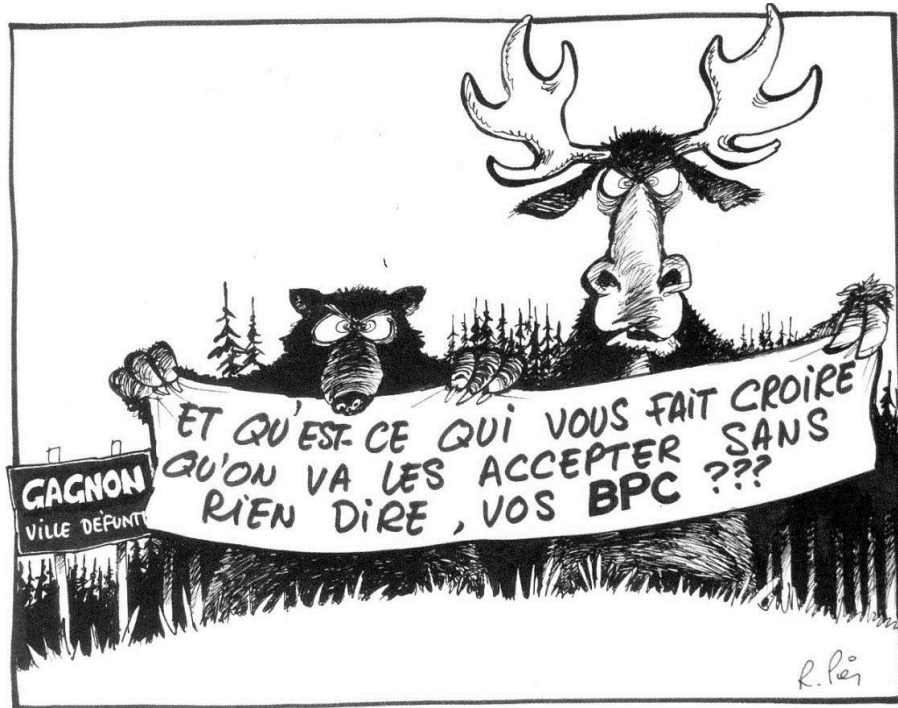
Plus de 3 000 requérants d'audience

Plus de 12 500 mémoires et présentations
verbales

Et beaucoup de premières !

Dans les types de mandats

Premier mandat générique -
N° 39 A (1990) : Les déchets dangereux au Québec : une gestion environnementale



R. PIER, LE JOURNAL DE MONTRÉAL, 16 AOÛT 1989, M2011.105.128 © MUSÉE MCCORD

Premier mandat d'enquête et médiation -
N° 7 (1981) : Centrale à réserves pompées Delaney à Saint-Raymond

Première consultation ciblée - N° X (XXXX) :
à venir!

Dans les types de projets analysés

Premier mandat de LET - N° 59 (1993) :

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Saint-
Tite-des-Caps à Saint-Joachim

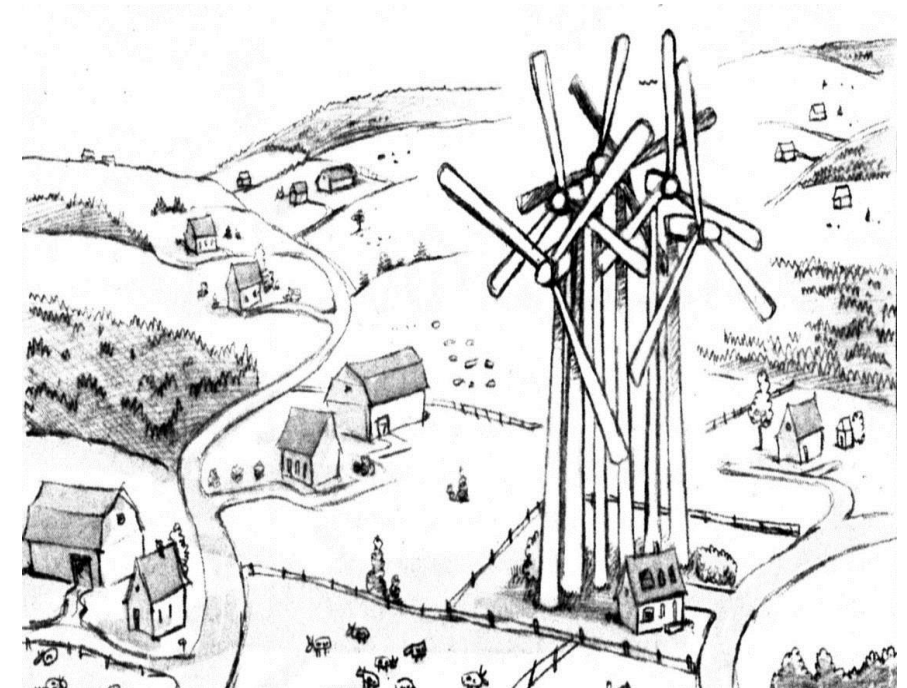


Une variété de projets analysés :

Industries
Mines
Énergie électrique
Matières résiduelles
et dangereuses
Pétrole, gaz et biogaz
Routes
Transports
Eau
Aires protégées et
milieux écologiques
Autres

Premier mandat d'éoliennes - N° 109 (1996) :

Projet de parc éolien de la
Gaspésie



Dans les pratiques du BAPE

Des façons de faire aujourd'hui bien ancrées...

L'enquête sur le projet lui-même

Des audiences en deux parties

Une approche élargie de l'environnement

Une variété de pratiques et supports d'information et de consultation

... mais établies au fil du temps,

un fil que nous allons remonter.

Le projet comme objet de l'enquête



Mandats N^{os} 0, 1 et 2 :

- Les commissions enquêtent sur les opinions des participants envers le projet
- Leur analyse consiste à synthétiser leurs arguments et à dégager les principales recommandations des participants

À partir du mandat N^o 3 (1980), l'objet de l'analyse des commissions devient le projet lui-même sur lequel elles formulent leurs propres avis :

Nous tenterons de dégager, dans les pages qui suivent, les grandes conclusions que la commission tire de chacun des volets du présent rapport. [...] Les lignes suivantes sont basées à la fois sur des consensus qui se sont dégagés en cours d'enquête, sur les propres recherches du Bureau et sur l'analyse que la commission tire de ses constatations.
(Rapport N^o 3, p. 219)

L'audience en deux parties

Mandat N° 3 (1980) : la formule expérimentée pour la première fois dans le mandat N° 2, soit une audience publique structurée en 2 étapes distinctes, est maintenant officialisée.

Mandat N° 5 (1981) : la commission confirme que la formule de l'audience en deux parties est dorénavant inscrite dans les règles de procédure du BAPE :

Quant à l'audience, conformément aux règles de pratique du Bureau, elle s'est déroulée en deux parties distinctes.

(rapport N° 5, p. 2)

La notion élargie d'environnement

Un positionnement du BAPE très tôt dans les rapports justifié par :

1. la conformité avec l'esprit de la *Loi sur la qualité de l'environnement*
2. le respect des attentes et des besoins des participants

Dès le mandat N° 3 (1980, p. 8)

"La présence dans l'environnement (...) est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens".

C'est donc dire que le législateur dans sa sagesse a fait sienne une notion généreuse et globale de l'environnement comme milieu de vie et de travail et que le Bureau, dans l'exercice de ses fonctions, ne peut pas restreindre son champ d'étude et d'enquête aux seules considérations affectant le milieu biophysique en écartant de ses préoccupations l'homme et ses activités. D'ailleurs, le ferait-il que la population ne pourrait accepter qu'un organisme comme le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement puisse exister exclusivement en fonction de la qualité de l'eau, de l'air, de la faune et de la flore sans qu'aucun tel organisme n'existe pour entendre les membres des communautés humaines affectées par un projet.

La notion d'environnement

Les commissions d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement examinent dans une perspective de développement durable les projets qui leur sont soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

Encart au dos de la page couverture des rapports de 1995 à 2010

L'évolution des pratiques d'information et de consultation (1)

Rapprocher la salle d'audience du lieu du projet ou, de préférence, de la communauté concernée

Plus facile à réaliser si le mandat a une portée locale ou régionale

Des innovations historiques pour les territoires plus étendus

La commission itinérante

Mandat N° 2 (1980)



Les salles satellites

Mandat N° 11 (1983)



L'évolution des pratiques d'information et de consultation (2)

La consultation en milieu autochtone

- Première consultation dès le mandat N° 2 (1979-1980) - réservoir des Quinze et Grand lac Victoria
- Dans une vingtaine de mandats, des commissions du BAPE ont choisi de siéger dans des localités autochtones
- Dans 9 mandats, il y a eu un service de traduction simultanée en séance pour une langue autochtone
- Dans 5 mandats, des extraits du rapport et parfois des communiqués ont été traduits dans une langue autochtone



L'évolution des pratiques d'information et de consultation (3)

Rendre accessible les documents

Avant, pour avoir accès à l'étude d'impact et aux autres documents déposés, les participants devaient se déplacer dans un centre de consultation.

À partir de mai 1998 (mandat N° 130 – [LET de Saint-Théodore-d'Acton](#)), mois de l'inauguration du site Web du BAPE, un pourcentage de plus en plus grand de la documentation sera accessible sous forme numérique par Internet.

Site Web

Extrait d'un communiqué du mandat n° 130 :

À partir du 14 mai 1998, le BAPE mettra à la disposition du public un site internet où l'on trouvera divers renseignements sur la commission ainsi que sur le projet. Il s'agit d'un projet-pilote visant à offrir au public un autre moyen de communiquer à la commission ses questions et son opinion sur le projet. L'adresse du site sera :

<http://www.bape.gouv.qc.ca/commissions>

L'évolution des pratiques d'information et de consultation (4)

Rejoindre les personnes à leur domicile ou au travail par la diffusion

- **Jusqu'au milieu des années 2000**, des commissions ont eu recours occasionnellement
 - à la **radiodiffusion** (3 fois)
 - ou à la **télédiffusion** (12 fois)
- **Depuis 2003** (mandat N° 181 - [Monts Groulx et île René-Levasseur](#)), la **webdiffusion** joue ce rôle :
 - en **audio** d'abord
 - depuis 2009 (mandat N° 267 - [Éoliennes de l'Érable](#)), de plus en plus souvent en **vidéo**.



L'évolution des pratiques d'information et de consultation (5)

Pouvoir intervenir et participer à distance

Il a toujours été possible d'envoyer ses questions et son mémoire par la **poste**, puis, par **télécopieur** ou par **courriel** (Mandat N° 130, 1998)

Le mandat N° 60 (1993) :

aménagement
hydroélectrique Sainte-
Marguerite-3

Questions posées à distance,
par téléphone, par les
participants

Présentation de mémoires à distance :

quelques cas par
téléphone ou depuis une
salle satellite...

Conclusion

Le BAPE,
une organisation résiliente,
en constante évolution,
porteuse de nombreuses innovations,
prête à *Participer à l'avenir*
et à *donner l'heure juste!*

Merci!

Des questions?